

Envoyé en préfecture le 20/02/2023

Reçu en préfecture le 20/02/2023

Publié le

ID : 059-215906322-20230216-A16022023_03-DE



A.16022023.03

**DEPARTEMENT
DU NORD**



COMMUNE DE WALLERS ARENBERG

***EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL***

CONSEILLERS ELUS :
29

L'An Deux Mille Vingt-trois, le seize du mois de février, le Conseil Municipal de la Commune de WALLERS ARENBERG s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Salvatore CASTIGLIONE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de l'Hôtel de Ville, conformément à la loi.

CONSEILLERS EN EXERCICE
29

Étaient présents (26) : Salvatore CASTIGLIONE, Maire, Cécile DEHOUC, Tonino RUNCO, Magalie DUTRIEUX, Jean Pierre SELVEZ, Suzel JAWORSKI, Vincenza CASTIGLIONE, Géry CATTIAU, Christophe DEHOUC Adjoint, Marc STIEVENARD, Chantal SAGERMAN, Jean-Pierre ABRAHAM, Yoann HOCHEDÉZ Conseillers Municipaux Délégués, Bernard CARON, Marie-Pierre VARLEZ, Hermeline BOUTELIER, Aurore DUSSART, Catherine DEMEURISSE, Armel BISIAUX, Émile LAURANT, Laurent STAQUET, Laurence SZYMONIAK, Dominique NICODEME, Fabienne BENOIT, Serge HARDY, Cathy TYLEK Conseillers Municipaux.

CONSEILLERS PRESENTS :
26

Étaient Excusés (2) : Mathieu DECARPENTRY (procuration à Salvatore CASTIGLIONE), Bénédicte COTTEL (procuration à Hermeline BOUTELIER).

Était Absent (1) : Marc BAUDRY.

Président de la séance : Salvatore CASTIGLIONE - Secrétaire de la séance : Marc STIEVENARD.

Date d'envoi de la convocation : 09/02/2023.

Objet : Fixation du tarif de location d'un garage, 10 rue du Curé Davaine

Rapporteur : Salvatore Castiglione, Maire

La commune, propriétaire d'un immeuble 4 rue du Curé Davaine composé d'un bâtiment principal et d'un garage qui lui est rattaché, situé dans un ensemble de quatre garages sis 10 rue du Curé Davaine cadastrée AD 404 pour une superficie totale de 60 m² soit 15 m² par garage.

Aujourd'hui, l'immeuble en question accueille le service périscolaire et ne fait plus l'objet d'une location à usage de logement. Suite à ce changement de destination, le garage se trouve par conséquent libre d'occupation.

Afin de répondre à une demande de location de garage, la commune entend louer ce garage.

Considérant que, conformément à la législation en vigueur, il appartient au Conseil Municipal de fixer le tarif de location ;

Considérant qu'il convient de fixer le montant du loyer mensuel d'un garage à la somme de 60,00€ (soixante euros) ;

A.16022023.03

Considérant que ce garage sera à usage exclusif de parking pour véhicule léger, excluant toute activité artisanale, commerciale ou professionnelle et excluant tout stockage de quelque nature qu'il soit ;

Considérant qu'un contrat de location sera établi entre l'occupant et la commune selon les termes prévus par la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des voix :

- **APPROUVE les dispositions ci-dessus ;**
- **FIXE le montant du loyer mensuel d'un garage sis 10 rue du Curé Davaine à la somme de 60€ (soixante euros) ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer, au nom et pour le compte de la commune, le contrat de location ou tout autre document relative à cette décision.**

Envoyé en préfecture le 20/02/2023
Reçu en préfecture le 20/02/2023
Publié le
ID : 059-215906322-20230216-A16022023_03-DE

SLO

**Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme et certification du
caractère exécutoire de la présente délibération.**

A Wallers Arenberg, le 16 février 2023

**Le Maire,
Salvatore CASTIGLIONE**

